

STRATÉGIE D'INCLUSION ET DE DIVERSITÉ

AGENCE ERASMUS+ FRANCE JEUNESSE ET SPORT

Editorial

Offrir aux jeunes ayant le moins d'opportunités une expérience internationale constitue un objectif structurant des politiques de jeunesse l'Union européenne, et du Ministère des Sports, de la jeunesse et de la vie associative. Il s'agit d'un « enjeu majeur pour ouvrir les perspectives des jeunes, renforcer leurs compétences et leur confiance en eux » afin d'accompagner le développement de leur autonomie, et leur citoyenneté (DNO MENJS 2024-2025).

A cette fin, compte-tenu du nombre de jeunes touchés (près de 30 000 jeunes de 13-30 ans soutenus par l'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport / Agence du Service Civique en 2024), et de l'implication directe des services déconcentrés de l'Etat dans leur mise en œuvre, les programmes Erasmus+ Jeunesse et Sport et Corps européen de solidarité constituent des leviers essentiels de l'action des Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et de leurs partenaires.

Les orientations de la Commission européenne pour la période 2021-2027 font de l'inclusion et de la diversité dans les programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité une priorité réaffirmée. En appui à leur mise en œuvre, elles prévoient différents mécanismes de soutien, y compris financiers. Ceux-ci portent sur l'ergonomie des actions (format, durée), des conditions d'encadrement et de tutorat renforcées, la prise en charge de coûts exceptionnels. La formation des acteurs et leur outillage est également un enjeu par des partenariats stratégiques européens entre Agences, le centre de ressources dédié (SALTO-Youth Inclusion et diversité) et enfin, la proposition de mesures nationales d'accompagnement.

Il appartient dans ce cadre à chaque Agence de décliner les lignes directrices européennes dans un document stratégique national, qui fait l'objet de cette communication. Compte-tenu de l'organisation des programmes en France, les services déconcentrés de l'Etat occupent un rôle important dans sa mise en œuvre.

Afin de définir cette stratégie nationale, un groupe de suivi national, piloté par l'Agence Erasmus+ France Jeunesse et Sport, composé notamment des services du Ministère des Sports, de la Jeunesse, et de la Vie associative, de collectivités territoriales, de structures associatives spécialistes et de grands réseaux plus généralistes, ainsi que de jeunes bénéficiaires, a été mis en place en 2024. Il s'agit de s'appuyer sur des expertises diverses, notamment celle des Responsables Europe et international pour la Jeunesse au sein des DRAJES, afin d'identifier les axes de travail de cette stratégie, de permettre leur déclinaison opérationnelle au niveau national et local.

La ruralité, les quartiers prioritaires de la politique de la ville, le handicap, la prévention des discriminations liées au genre et à l'origine, la prise en compte des jeunes sans emploi ni qualifications, et la situation des jeunes réfugiés constituent les priorités thématiques de l'Agence Erasmus+ France Jeunesse et Sport. L'apprentissage de la diversité dans les expériences internationales, est quant à lui, un objectif éducatif transversal.

Les axes de la stratégie de l'Agence Erasmus+ France Jeunesse et Sport répondent avant tout à des freins et des besoins identifiés, différents selon les publics et les individus, mais également récurrents : manque d'information, autocensure, peur de partir seul, besoin d'associer la famille, besoins financiers, accompagnement et conditions logistiques adaptées. Pour les acteurs, elle prévoit un accompagnement

à l'élaboration d'argumentaires et de stratégies, des soutiens financiers, de l'outillage pédagogique, de la mise en réseau et de la formation.

Le plan stratégique de l'Agence Erasmus+ France Jeunesse et Sport pour la période 2025-2027 entend répondre à ces freins et besoins, à travers sept axes de travail :

- Encourager l'accès des jeunes et la sensibilisation des professionnels
- Associer les jeunes à l'élaboration et au suivi de la stratégie nationale
- Renforcer les partenariats institutionnels nationaux pour mobiliser les réseaux d'acteurs
- Soutenir les dynamiques régionales en faveur de l'inclusion
- Renforcer la qualité des projets
- Favoriser la mise en réseau transnationale des porteurs de projets
- Maximiser les impacts des programmes et projets européens de jeunesse

Afin de permettre la déclinaison territoriale du plan stratégique, le Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative, et l'Agence nationale Erasmus+ Jeunesse et Sport souhaitent mobiliser les DRAJES et instances de gouvernance territorialisées telles que les COREMOB. Elles sont notamment encouragées en 2025 à intégrer ces axes dans les plans d'action régionaux en faveur de la mobilité des jeunes, lorsqu'ils existent, ou à réaliser des plans d'action pour l'inclusion et la diversité dédiés aux programmes européens, s'appuyant sur ces travaux et les réalités des territoires.

La coopération, à l'échelle locale, entre organisations spécialistes de l'inclusion ou des discriminations (associations, Missions locales, Ecoles de la 2^e chance, travailleurs sociaux, Protection judiciaire de la jeunesse), acteurs de jeunesse et de l'éducation populaire et du sport, organismes de formation Jeunesse et Sports, et structures spécialistes de la mobilité internationale des jeunes constituent à cette fin des objectifs structurants. De même, les leviers et réseaux de la Politique de la ville pourront être activés, pour venir en appui aux acteurs.

La mobilisation des différentes actions du programme Erasmus+, dont le volet Sport, est encouragée. Celui-ci, dans le contexte de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, constitue un outil d'inclusion et de diversité privilégié. Enfin, le soutien de l'Agence aux actions d'animation territoriale portées par les DRAJES, expérimenté en 2024, sera reconduit.

Un bilan d'étape de la mise en œuvre de la stratégie dans les territoires sera fait fin 2025. Le Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative et l'Agence Erasmus+ France Jeunesse et Sport restent mobilisés à vos côtés pour le déploiement de cette stratégie au bénéfice de tous les jeunes, quel que soit leur parcours de vie et le lieu où ils vivent.

Le délégué interministériel à la jeunesse,
directeur de la jeunesse, de l'éducation
populaire et de la vie associative



Thibaut de SAINT POL

La Présidente
de l'Agence du Service Civique



Nadia BELLAOUI

1. CADRE DE REFERENCE ET OBJECTIFS :

L'action de l'Agence s'inscrit dans le cadre des « lignes directrices de mise en œuvre de la stratégie d'inclusion et de diversité d'Erasmus+ et du Corps européen de solidarité » définies par la Commission européenne pour la période 2021-2027 (https://erasmus-plus.ec.europa.eu/sites/default/files/2021-12/implementation-inclusion-diversity_apr21_fr.pdf)

La programmation 2021-2027 est portée par une stratégie renouvelée et renforcée, autour des orientations suivantes :

- **Etablir une conception commune** des personnes considérées comme moins favorisées et un cadre cohérent pour leur inclusion, décliné par chaque agence dans un document stratégique ;
- **Renforcer l'engagement en faveur de l'inclusion et de la diversité**;
- **Soutenir et outiller** les organisations;
- **Réduire les obstacles** à la participation aux programmes;
- **Favoriser la reconnaissance des compétences** développées dans le cadre des programmes;
- **Rendre visibles l'inclusion et la diversité et ses enjeux** dans la mise en œuvre des programmes.

Le document présenté constitue donc la déclinaison nationale de la stratégie européenne de diversité et d'inclusion dans les programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité.

2. DEFINITIONS, ENJEUX, ET PRIORITES DE L'AGENCE :

L'UE propose une double définition de l'inclusion, par groupes ou publics, et par obstacles à l'accès effectif aux programmes. Cette définition reste assez ouverte pour permettre une approche évolutive des travaux menés par le centre de ressources SALTO Inclusion & Diversité et les Agences nationales.

Groupes

Les règlements européens établissant les programmes définissent les *«personnes moins favorisées comme des «personnes qui, pour des raisons économiques, sociales, culturelles, géographiques ou de santé, des raisons liées à leur qualité de personnes issues de l'immigration, ou des raisons telles qu'un handicap ou des difficultés éducatives, ou pour toute autre raison, y compris une raison susceptible de donner lieu à une discrimination au sens de l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, sont confrontées à des obstacles qui les empêchent d'avoir un accès effectif aux possibilités offertes par le programme».*

Obstacles à l'accessibilité

- *Problèmes de santé et handicaps*
- *Obstacles liés à la formation et à l'éducation*
- *Différences culturelles*
- *Obstacles sociaux*
- *Obstacles économiques*
- *Obstacles liés à la discrimination*
- *Obstacles géographiques*

Source : « Lignes directrices de mise en œuvre de la stratégie d'inclusion et de diversité d'Erasmus+ et du Corps européen de solidarité (COM). 29.04.2021 »

ENJEUX

- Les principes **d'égalité et d'inclusion** font partie des **valeurs fondamentales de l'Union européenne**. Il s'agit d'un enjeu de citoyenneté. En outre, les programmes doivent être **accessibles à toutes et tous; il s'agit d'une obligation inscrite dans leur base légale;**
- Les **sociétés sont diversifiées** (cultures, aptitudes, groupes sociaux, sexualités, identités, éducation, formation...etc.). Les programmes doivent contribuer au respect des diversités et à la **promotion de sociétés solidaires et inclusives;**

En ce sens, si l'accessibilité des programmes aux publics les moins représentés est un objectif partagé, cet effort doit s'appuyer sur le développement de la qualité des projets et de leur dimension inclusive: dans les conditions d'organisation des actions, leur logistique, l'encadrement et la mise en œuvre de pédagogies favorisant l'apprentissage de la diversité.

PRIORITES DE L'AGENCE

En cohérence avec les définitions données par l'Union Européenne, ainsi que les orientations et spécificités nationales portées par l'Agence, le périmètre d'action retenu en 2024 est le suivant :

Territoires

- Territoires ruraux
- Quartiers de la politique de la ville
- Territoires d'Outre-mer

Publics

- Insertion des jeunes sans emploi et formation (NEETs)
- Santé et Handicap
- Réfugiés
- Lutte contre les discriminations liées au genre ou à l'origine

Les thématiques Santé et Handicap, Ruralité, Insertion des jeunes sans emploi et formation (NEETs), Réfugiés sont celles du partenariat stratégique pour l'inclusion (SPI) entre Agences, animé par le SALTO I&D et auquel participe l'Agence française.

Le réseau « Outre-Mer » est déjà structuré, y compris au niveau européen, et il est antérieur. Il a produit un plaidoyer, qui a été présenté à la CE. Ses orientations font l'objet d'orientations spécifiques dans le plan de travail de l'Agence.

Santé mentale

La santé mentale a constitué une priorité du centre SALTO Inclusion & Diversité en 2023 et l'Agence française a décidé d'intégrer le partenariat stratégique inter-agences dédié, en octobre 2024. Il est proposé que des rapprochements puissent se faire, sur des thèmes précis, selon l'avancée des travaux.

3. MECANISMES DES PROGRAMMES EN FAVEUR DE L'INCLUSION ET DE LA DIVERSITE

En appui à la mise en œuvre de sa stratégie, l'Union européenne prévoit différents mécanismes de soutien :

- Prise en compte des priorités Inclusion & Diversité dans le processus d'évaluation des dossiers;
- Financement de visites préparatoires pour les projets;
- Soutien financier spécifique dédié à l'inclusion sous forme de forfait ou de coûts exceptionnels;
- Format des projets et durée de la mobilité adaptés (ex : CES courts termes, d'équipes);
- Activités européennes au niveau local (projets de solidarité);
- Soutien linguistique.

Ces éléments font l'objet de [fiches techniques](#) régulièrement actualisées dans l'espace ressources du site Internet de l'Agence Erasmus+ France Jeunesse et Sport . Une synthèse des modalités de soutien est proposée en annexe de ce document.

4. GROUPE DE SUIVI NATIONAL INCLUSION ET DIVERSITE

Au sein de l'Agence Erasmus+ France Jeunesse et Sport, des référents thématiques sont désignés ; ils participent aux travaux européens menés entre les Agences (partenariat stratégique pour l'inclusion et la diversité). Un groupe national élargi, ouvert aux partenaires, est constitué afin d'assurer le suivi de la stratégie inclusion et de diversité de l'Agence Erasmus+ France J&S :

- Formuler des propositions pour l'élaboration du document stratégique national en faveur de l'Inclusion et la diversité de l'agence Erasmus +France J&S ;
- Alimenter et orienter les travaux du groupe de travail I&D interne à l'agence ;
- Participer au déploiement de la stratégie nationale, et à son évaluation.

La composition de ce groupe doit permettre d'enrichir les travaux de l'Agence de l'expertise d'organisations spécialisées, et de points de vue croisés. D'autre part, l'implication de réseaux nationaux associatifs ou institutionnels favorise le déploiement de la stratégie.

5. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2024-2027

OBJECTIF 1 - ENCOURAGER L'ACCES DES JEUNES ET LA SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS	ACTIONS PRIORITAIRES EN 2025	INDICATEURS NATIONAUX
○ Renforcer l'argumentaire en faveur de l'inclusion et de la diversité : rappeler les enjeux de la promotion de structures et projets inclusifs ; valoriser les parcours des jeunes, les projets et les impacts des programmes ; promouvoir le sport comme outil d'inclusion, développer l'accès aux données de la mobilité et les études qualitatives (dont les études RAY) ;	x	■ Indicateurs du partenariat stratégique inter-Agences pour l'inclusion et la diversité : - Indicateurs quantitatifs sur les interventions réalisées, le nombres d'acteurs et de jeunes touchés ; - Indicateurs qualitatifs sur les formations inscrites aux plans de travail national et transnational (questionnaires). ■ Indicateurs de la feuille de route SALTO I&D ■ Indicateurs COP définis par la DJEPVA : part des « jeunes ayant moins d'opportunités » dans l'ensemble des bénéficiaires KA1 Echanges de jeunes, Participation des jeunes, et dans le Corps européen de solidarité.
○ Améliorer la visibilité des publics rencontrant des obstacles à l'accès aux programmes : « montrer que c'est possible » (groupe de travail handicap) ; « afficher l'éligibilité des publics » (groupe de travail réfugiés) ; favoriser la communication de pairs à pairs;	x	
○ Rendre visibles les projets offrant des conditions particulières d'accueil, en particulier pour les jeunes en situation de handicap, sous la forme de « labels » (ex. missions, structure, hébergement) pour mieux informer les publics (ex. « projet particulièrement adapté à ... ») ;	Cette action vient d'être mise en œuvre par la CE s'agissant du CES : le portail de recherche de missions intègre désormais un onglet «Find organisations which can involve young people who need some support», classé par liste d'obstacles: List of accredited organisations European Youth Portal (europa.eu) .	
○ Faciliter l'accès aux programmes par une communication adaptée et accessible - Penser la communication globalement (famille, professionnels, pouvoirs publics) ; - Favoriser l'information par les pairs (notamment via les EuroPeers) ; - Adapter les supports de communication et mettre en accessibilité digitale les sites web pour les personnes déficientes visuelles, malentendantes, ainsi que les ressources, et les formulaires ; - Organisation de webinaires thématiques, notamment auprès des réseaux non impliqués dans les programmes ou hors champs « Jeunesse » (groupe réfugiés, groupe discriminations) ; - Présence dans les salons avec un focus Inclusion & Diversité; - Reconduction des forums ruralité en régions ; - Information en langues étrangères pour les publics réfugiés ;	x	
○ Améliorer la visibilité de l'offre de formation nationale et transnationale ; ○ Rendre plus accessibles les ressources pédagogiques existantes : - Répertorier, centraliser et rendre les ressources accessibles, - Traduire les outils européens pertinents et les diffuser ; - Valoriser les outils régionaux (DRAJES et leurs partenaires)	x	

OBJECTIF 2 – ASSOCIER LES JEUNES A L’ELABORATION ET AU SUIVI DE LA STRATEGIE NATIONAL			
○ Pérenniser la participation des jeunes EuroPeers aux travaux du groupe national ○ Elargir la représentativité des réseaux jeunes au sein du groupe de suivi national (ex : Ambassadeurs Erasmus+, Jeunes bénévoles Croix Rouge ; Association <i>Engagés et déterminés</i>, Délégation jeunesse du CNCPH...etc.) ; ○ Faciliter les articulations avec les acteurs du dialogue structuré UE-Jeunesse (Provox à l’échelle nationale)	x	▪ Indicateurs du partenariat stratégique inter-Agences pour l’inclusion et la diversité : - Indicateurs quantitatifs sur les interventions réalisées, le nombres d’acteurs et de jeunes touchés ; - Indicateurs qualitatifs sur les formations inscrites aux plans de travail national et transnational (questionnaires). ▪ Indicateurs de la feuille de route SALTO I&D ▪ Indicateurs COP définis par la DJEPVA : part des « jeunes ayant moins d’opportunités » dans l’ensemble des bénéficiaires KA1 Echanges de jeunes, Participation des jeunes, et dans le Corps européen de solidarité.	
OBJECTIF 3 – RENFORCER LES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS NATIONAUX POUR MOBILISER LES RESEAUX D’ACTEURS			
○ Avec l’Education nationale (Délégations aux relations européennes et internationale et à la coopération) et l’Enseignement agricole : - Informer systématiquement les jeunes à l’Ecole (lycées, lycées professionnels) notamment dans les zones d’éducation prioritaire et zones rurales ; - Sensibiliser les enseignants via la mobilisation des DRAJES; - Faciliter la reconnaissance de l’éducation non formelle dans les parcours ;	Approche transversale avec une entrée « programmes » et incluant les autres priorités européennes (transition verte et transformation digitale, participation démocratique des jeunes).		
○ Renforcer les actions communes avec le réseau Information Jeunesse/Eurodesk et Europe Direct (ex : #Erasmusdays en régions, interventions auprès des DAREIC et autres acteurs du formel ; Kiosques Europe à l’Ecole ; collectivités) ;			
○ Développer des actions communes avec l’Agence Erasmus+ Education et Formation ainsi qu’avec l’Agence du Service civique - Interconnaissance des approches de l’inclusion et de la diversité (définition des publics), réseaux communs ; - Interventions communes auprès des acteurs (sociaux, médico-sociaux, de l’insertion, organismes de formation); - Partage de ressources pédagogiques, études communes ;			
○ Relancer le partenariat entre l’Union nationale des Missions locales et l’Agence Erasmus+ J&S pour la formation des professionnels des Missions locales ; 1 référent mobilité par Mission locale à encourager ;	x		
○ Initier un partenariat entre l’Agence nationale de la cohésion des territoires et l’Agence Erasmus+ J&S pour le développement conjoint des programmes <i>DiscoverEU inclusion</i> et <i>Explore l’Europe</i> (expérimentation territoriale en territoire politique de la ville), <i>Participation des jeunes</i> (auprès des collectivités territoriales), et <i>échanges de jeunes</i> en QPV et ZRR ; Identifier les réseaux d’acteurs, et programmes pertinents, faciliter l’accès aux crédits régionaux du BOP 147.	x		
○ Faciliter la mobilisation des autres fonds européens pour soutenir le travail des acteurs : en particulier les fonds structurels FSE+ et Leader ; le Fonds Asile Migration Intégration. Favoriser les articulations avec le programme européen <i>Citoyens, Egalité, Droits et Valeurs</i> pour les projets ayant trait à l’égalité, aux droits, à l’égalité de genre, à l’engagement et à la participation citoyenne.			
○ Encourager la coopération entre services des ministères : DGEFP, DIAIR, OFII, DGCS, AGEPHIP			

OBJECTIF 4 – SOUTENIR LES DYNAMIQUES REGIONALES EN FAVEUR DE L’INCLUSION		
○ Encourager la déclinaison territoriale du plan stratégique national : mobiliser les DRAJES et instances de gouvernance territorialisées (COREMOB...) pour la réalisation de diagnostics ; intégrer les axes de la stratégie dans les plans d’action régionaux en faveur de la mobilité des jeunes lorsqu’ils existent, ou réaliser des plans d’action pour l’inclusion et la diversité dédiés aux programmes européens ; favoriser la coopération, à l’échelle locale, entre organisations spécialistes (associations, Missions locales, E2C, travailleurs sociaux, PJJ...), acteurs de jeunesse et de l’éducation populaire, et acteurs de la mobilité internationale des jeunes.	x	▪ Indicateurs du partenariat stratégique inter-Agences pour l’inclusion et la diversité : - Indicateurs quantitatifs sur les interventions réalisées, le nombres d’acteurs et de jeunes touchés ; - Indicateurs qualitatifs sur les formations inscrites aux plans de travail national et transnational (questionnaires).
○ Soutenir les actions régionales initiées par les DRAJES via un budget dédié à l’Agence.	x	
○ Encourager le développement du volet Sport du programme Erasmus+, comme outil d’inclusion.	x	
○ Mobiliser les leviers de la politique de la ville en appui à l’animation territoriale des programmes : identification des réseaux pertinents, accès aux crédits régionaux et départementaux du BOP 147 ; encourager la formation des animateurs et éducateurs sportifs intervenant dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville..		
○ Encourager, en lien avec le Ministère des sports, de la jeunesse, et de la vie associative, les partenariats avec les organismes de formation aux diplômes professionnels du secteur jeunesse et sports, et du secteur social, afin d’ancrer les programmes et enjeux de la coopération internationale dans les contenus de formations, et faciliter les mobilités transnationales en cours de formation ;	Approche transversale avec une entrée « programmes » et incluant les autres priorités (transitions vertes et digitale, participation démocratique).	
○ Renforcer les actions communes avec le réseau Information Jeunesse/Eurodesk et Europe Direct (#Erasmusdays en régions, interventions auprès des DAREIC ; Kiosques Europe à l’Ecole) ; faire connaître et développer l’utilisation de la Boussole des jeunes.		
OBJECTIF 5 : DEVELOPPER LA QUALITE DES PROJETS A TRAVERS L’ACCOMPAGNEMENT ET LA SELECTION DES DOSSIERS		
○ Améliorer la visibilité de l’offre de formation nationale et transnationale et rendre plus accessibles les ressources pédagogiques	x	▪ Indicateurs de la feuille de route SALTO I&D ▪ Indicateurs COP définis par la DJEPVA : part des « jeunes ayant moins d’opportunités » dans l’ensemble des bénéficiaires KA1 Echanges de jeunes, Participation des jeunes, et dans le Corps européen de solidarité.
○ Développer les modules de formation thématiques (exemple : prévention des violences sexistes et sexuelles et des discriminations LGBT+) et les offres d’accompagnement et de formation courtes et webinaires en complémentarité avec l’action des DRAJES ;		
○ Affiner et renforcer les exigences en matière I&D dans l’accompagnement et la sélection des dossiers ; outiller les évaluateurs : réaffirmer l’importance de la grille de sélection, voir si la grille doit évoluer ; s’approprier le guide des évaluateurs, publié par le centre SALTO Inclusion et diversité et proposer un temps de formation pour les évaluateurs.	x	
○ Faciliter la lecture des forfaits en faveur de l’inclusion en particulier pour les projets nécessitant un encadrement renforcé (exemple : handicap) ; mieux valoriser les coûts de formations linguistiques ;	x	
○ Faire évoluer les supports administratifs (sur les notions de sécurité dans les dossiers afin d’intégrer des exigences en matière de prévention des discriminations, sur les notions de genre dans les formulaires...etc.)		

OBJECTIF 6 : FACILITER LA MISE EN RESEAU TRANSNATIONALE DES ACTEURS DE JEUNESSE ET LEUR MEILLEURE INTERCONNAISSANCE		- Indicateurs du partenariat stratégique inter-Agences pour l'inclusion et la diversité : - Indicateurs quantitatifs sur les interventions réalisées, le nombres d'acteurs et de jeunes touchés ; - Indicateurs qualitatifs sur les formations inscrites aux plans de travail national et transnational (questionnaires). - Indicateurs de la feuille de route SALTO I&D - Indicateurs COP définis par la DJEPVA : part des « jeunes ayant moins d'opportunités » dans l'ensemble des bénéficiaires KA1 Echanges de jeunes, Participation des jeunes, et dans le Corps européen de solidarité.
○ Développer l'offre d'activités de construction de partenariats transnationaux pour les priorités thématiques les moins couvertes (discriminations notamment) et dans le cadre du partenariat stratégique pour l'inclusion (ruralité, NEETs, handicap, réfugiés) ;	x	
○ Développer la dimension SPORT des activités en faveur de l'inclusion ; s'appuyer sur et valoriser le partenariat européen inter-agences « YOU SPORT »	x	
○ Développer des formations transversales Corps européen de solidarité/ Erasmus+ , ainsi que celles avec l'Agence du Service civique afin de mutualiser les ressources et les moyens de l'Agence.		
○ Développer les partenariats avec les pays partenaires , en particulier dans la zone Sud-MED sur les thèmes de l'inclusion et de la diversité ;	x	
○ Mieux connaître les pratiques et réseaux d'acteurs de chaque pays européen et s'appuyer, en lien avec la DJEPVA, sur le réseau <i>Youth wiki</i> .		
OBJECTIF 7- MAXIMISER LES IMPACTS DES PROGRAMMES ET PROJETS EUROPEENS DE JEUNESSE SUR L'INCLUSION ET LA DIVERSITE		
○ Favoriser la visibilité et reconnaissance des bénéfices des expériences : reconnaître les apprentissages des participants ; renforcer la capacité des bénéficiaires à mesurer et valoriser l'impact de leur action : poursuivre les formations VAMI et VIPE proposées par l'Agence) ; mieux documenter les impacts des projets ;	x	
○ Renforcer l'ancrage des projets dans les communautés locales : renforcer l'exigence de l'ancrage local dans l'accompagnement des projets et l'évaluation des demandes de financement.	x	